

Dix mille milliards sur un compte

Ce qui change maintenant que l'Europe tente de diriger son épargne vers le marché des capitaux

En un coup d'œil

Environ dix mille milliards d'euros d'épargne des ménages européens dorment sur un compte bancaire, et c'est la seule statistique qui compte vraiment dans ce secteur. La technologie pour investir cet argent existe depuis quinze ans; ce qui manquait était un véhicule, un canal de distribution et une règle. Les trois sont en train de bouger : un type de fonds réformé a mis les marchés privés à portée des particuliers et a grandi de 55% en un an, le règlement-livraison des titres passe à un jour en octobre 2027, et les règles de paiement sont remplacées. En même temps, l'histoire la plus vendue, celle des investisseurs particuliers qui accèdent enfin aux marchés privés, n'est pour l'instant vraie que pour les particuliers fortunés et pour les banques et les assureurs qui avaient déjà cet accès. Ce document décrit ce glissement, avec les chiffres derrière, et nomme ce qui n'est pas encore acquis.

10 000 milliards

d'euros d'épargne des ménages européens sur des dépôts bancaires, environ 70% de leurs avoirs d'épargne. Commission européenne, stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement, 19 mars 2025.

Avant-propos

On écrit sur la technologie dans la gestion de patrimoine comme si l'interface était le problème. Elle ne l'est plus depuis longtemps. Un particulier peut depuis des années acheter en trois touches sur un écran un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale pour quelques points de base, et la plupart des Européens ne le font pas. Le problème n'est donc pas dans l'écran, ni dans le produit.

Ce document regarde dès lors ce qui se trouve sous l'écran : quel véhicule s'est ajouté et quelle est sa taille réelle, qui l'achète, ce qu'il coûte, quelles règles de règlement-livraison changent en 2027, quelle législation sur les données arrive et ce qu'un superviseur attend en réalité de qui déploie l'IA dans le conseil. Les sources sont mentionnées par chapitre et sont primaires dans la mesure du possible : règlements, publications de la Commission européenne et de l'ESMA, et l'étude de marché annuelle de l'agence de notation qui suit ce segment.

Ce n'est pas un panorama de fournisseurs ni un conseil en investissement. Les entreprises et les institutions citées le sont comme preuve d'un glissement. Là où un texte n'est pas encore adopté, cela est indiqué.

Venture Campus

01 Le glissement : l'argent ne bouge pas

La Commission européenne a ouvert en mars 2025 sa stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement par un constat qui condamne sa propre politique : environ 70% de l'épargne des ménages européens, soit quelque dix mille milliards d'euros, se trouve sur des dépôts bancaires. Sûr, liquide, et avec un rendement qui fait sur une vie d'épargne une différence considérable au détriment de l'épargnant.

La Banque centrale européenne a calculé ce qui se passerait si les ménages européens investissaient comme les Américains : jusqu'à huit mille milliards d'euros se déplaceraient vers les marchés, soit environ 350 milliards d'euros par an en plus pour l'économie productive. Ce chiffre est cité à Bruxelles comme une occasion. C'est aussi un constat sur la ténacité des comportements, car les instruments pour faire ce pas se trouvent dans chaque application bancaire.

Les chiffres par pays rendent la chose plus nette. Une étude de la banque centrale d'Irlande, publiée fin 2025, montre que les ménages irlandais détiennent 2,3% de leurs actifs financiers directement en actions et obligations cotées, contre une moyenne européenne de 7,5%. Ce même pays est l'un des plus grands centres de fonds au monde, avec plus de cinq mille milliards d'euros d'actifs gérés sur son territoire. L'infrastructure est donc là. Elle est simplement utilisée par les voisins.

Il y a encore un chiffre qui sape toute hypothèse de libre-service. Selon un Eurobaromètre de 2023, 18% des citoyens européens ont un niveau élevé de culture financière. Qui construit un produit qui suppose que l'utilisateur le comprend construit donc pour moins d'un cinquième du marché. Ce n'est pas un problème d'éducation que vous réglez avec une série d'articles de blog. C'est une condition de conception.

Source : Commission européenne, stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement, 19 mars 2025 · Banque centrale d'Irlande, étude sur la participation des investisseurs particuliers, publiée fin 2025, commentée dans un discours du 31 mars 2026 · Eurobaromètre sur la culture financière, 2023

02 Ce que Bruxelles y fait

Le point de départ n'est pas l'épargnant mais la facture de l'Europe. Le rapport Draghi a chiffré l'investissement supplémentaire dont l'Union a besoin à 750 à 800 milliards d'euros par an d'ici 2030, et cette somme n'a fait que grandir depuis, par la défense. Il n'existe aucun budget public qui la porte. L'argent qui existe se trouve sur le compte d'épargne du citoyen.

La stratégie du 19 mars 2025 aborde cela selon quatre lignes : les citoyens et l'épargne, les investissements et le financement, l'intégration des marchés, et la supervision. Le 30 septembre 2025 a suivi une stratégie pour la culture financière. En décembre 2025 est venu un paquet sur l'intégration des marchés et la supervision, qui doit réduire la fragmentation entre vingt-sept régimes nationaux. Une évaluation intermédiaire est prévue pour le deuxième trimestre 2027.

L'idée la plus concrète est le compte d'épargne et d'investissement : une enveloppe simple, fiscalement encouragée, dans laquelle un citoyen sans grandes connaissances peut investir. Cela fonctionne de manière démontrable, car cela existe déjà en Suède et en France sous

différentes formes. Le problème est que la fiscalité est une compétence nationale, de sorte que Bruxelles peut le recommander et pas l'imposer. Un certain nombre d'États membres, dont les Pays-Bas, travaillent dès lors ensemble dans une coalition de volontaires en dehors de la voie ordinaire.

Pour qui construit dans ce secteur, c'est le constat structurel le plus important. La demande est portée par des règles fiscales qui diffèrent par pays et qui peuvent basculer à chaque élection, tandis que l'offre est régie au niveau européen. Votre produit est donc transfrontalier et votre marché ne l'est pas, et c'est exactement l'inverse de ce que veut un chef de produit.

Source : Commission européenne, stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement, 19 mars 2025, et stratégie pour la culture financière, 30 septembre 2025 · Conseil de l'Union européenne, aperçu de l'union de l'épargne et de l'investissement, consulté en juillet 2026 · Discours du gouverneur de De Nederlandsche Bank sur l'union de l'épargne et de l'investissement, février 2026

03 Le véhicule : des marchés privés dans un compte ordinaire

Le produit le plus intéressant de cette décennie dans la gestion de patrimoine européenne porte un nom peu attirant : le fonds européen d'investissement à long terme, en abrégé ELTIF. C'est une enveloppe dans laquelle se trouvent des actifs non cotés, comme des infrastructures, de la dette privée et des participations dans des entreprises, et c'est le seul type de fonds de son espèce qui puisse être vendu à des particuliers dans toute l'Union.

La première version, issue du règlement (UE) 2015/760, fut un échec et il est instructif de voir pourquoi. Un particulier devait apporter au moins dix mille euros et ne pouvait y placer au maximum que 10% de son portefeuille, la liste des actifs autorisés était étroite, et 70% devaient se trouver dans ces actifs. Après huit ans, il y avait environ cent fonds dans quatre pays, pour un peu plus de deux milliards d'euros au total. Un produit qui ne peut être vendu qu'à ceux qui n'en ont pas besoin ne se vend pas.

La révision applicable à partir de janvier 2024 a supprimé l'apport minimum et la limite de portefeuille, abaissé le seuil à 55% d'actifs autorisés, élargi la liste et rendu possibles des fonds qui restent ouverts en continu et autorisent la sortie à des moments fixes. Les normes techniques ont suivi en octobre 2024, et c'est seulement alors que le marché a commencé à bouger.

Les chiffres, tirés de l'étude annuelle de Scope Fund Analysis du 16 avril 2026 : les actifs sous gestion sont passés d'environ 20,5 milliards d'euros fin 2024 à environ 34 milliards d'euros fin 2025, une hausse d'environ 55%. Il y avait fin 2025 268 fonds agréés de 129 gestionnaires, dont 113 lancés dans cette seule année et 231 ayant effectivement levé du capital. Cinquante-six gestionnaires ont lancé leur premier. Pour 2026, le secteur en attend environ cent de plus.

Source : Règlement (UE) 2015/760 et sa révision, applicable à partir de janvier 2024, avec les normes techniques d'octobre 2024 · Scope Fund Analysis, étude annuelle ELTIF, 16 avril 2026 · EFAMA et Arendt, questions et réponses actualisées sur le régime ELTIF révisé, 2026

04 Qui l'achète, et ce que cela coûte

Maintenant la partie inconfortable. L'instrument a été vendu comme la démocratisation des marchés privés. Les principaux clients jusqu'ici sont des particuliers fortunés, des banques et des assureurs. L'adoption par le large public en est encore, selon la fédération du secteur elle-même, à un stade précoce. Ce n'est pas un échec, c'est un ordre normal, mais ce n'est pas l'histoire qui est racontée.

Le prix en explique une partie. La commission de gestion moyenne des fonds accessibles aux particuliers s'élevait selon Scope à 1,92% par an, avec le private equity en haut à 2,17% en moyenne. Mettez cela à côté d'un fonds indiciel mondial de quelques points de base et la question se pose d'elle-même : que doit faire ce fonds pour rattraper cet écart chaque année. Il existe une réponse défendable, car ces actifs ne s'achètent pas en bourse et la diversification est réelle. Mais la réponse doit être donnée, chaque année, et la plupart des documents de vente ne la donnent pas.

Un fonds qui coûte 1,92% par an doit expliquer chaque année ce qu'il fait qu'un fonds indiciel de quelques points de base ne fait pas.

Le canal est la deuxième surprise. Dans une enquête de Scope auprès des acteurs du marché, à la date de référence du 2 octobre 2025, quatre sur dix voient les plateformes en ligne comme le canal de distribution principal, avec des noms comme Trade Republic et Scalable Capital, devant les gestionnaires de fortune et les banques privées qui atteignent 23% chacun. Le type de fonds conçu pour le long terme et pour des actifs illiquides est donc vendu par les canaux bâtis pour les touches sur un écran.

Ces mêmes sondés citent comme plus grand risque pour le produit non pas les rendements mais la vente elle-même : plus de 60% pointent le manque de conseil et la complexité. C'est le secteur qui regarde son propre modèle de distribution et dit qu'il ne correspond pas à ce qui est vendu. Et cela touche au malentendu le plus dangereux : semi-liquide ne veut pas dire liquide. Un fonds qui autorise la sortie à des moments fixes n'est pas un fonds dont vous pouvez sortir quand vous voulez, car les actifs sous-jacents restent invendables au moment où tout le monde veut vendre en même temps.

Source : Scope Fund Analysis, étude annuelle ELTIF et mise à jour de marché, commissions de gestion moyennes et enquête à la date de référence du 2 octobre 2025 · EFAMA, communication sur l'état de l'adoption par les particuliers, 2026

05 La tuyauterie : un jour pour tout remettre droit

Sous chaque produit d'investissement se trouve le règlement-livraison, et c'est la partie que personne ne voit tant qu'elle ne dérape pas. Aujourd'hui, une transaction européenne sur titres est dénouée deux jours ouvrables après la négociation. À partir du 11 octobre 2027, ce sera un jour ouvrable. La date figure dans le règlement modifié sur les dépositaires centraux de titres, publié au Journal officiel le 14 octobre 2025, et le Royaume-Uni, la Suisse et les pays de l'Espace économique européen basculent le même jour.

Le raccourcissement lui-même est trivial. Ce qui se trouve dessous ne l'est pas. L'ESMA fixe dans ses propositions de normes techniques, publiées le 13 octobre 2025, que les affectations et les confirmations doivent se faire le jour de négociation même, au plus tard à 23 heures heure d'Europe centrale, que les instructions de règlement doivent être échangées sous une forme normalisée lisible par machine, et que des fonctions comme la retenue et la libération, le règlement partiel automatique et la constitution automatique de garanties deviennent obligatoires. L'introduction est échelonnée, à partir de décembre 2026.

T+1 n'est pas un jour plus vite. C'est un jour de moins pour réparer les erreurs des humains.

Traduit : la fenêtre dans laquelle un humain répare une erreur disparaît. Tout ce qui est aujourd'hui remis droit par un collaborateur entre la négociation et le dénouement devra désormais être juste au moment de la négociation, sinon cela échoue et une amende suit. Les États-Unis ont fait ce pas en 2024 et l'Europe part d'une position plus difficile, avec plus de dépositaires, plus de devises et plus de contreparties dans la même chaîne.

Le calendrier est connu et sous-estimé par tout le monde. Un comité sectoriel existe depuis janvier 2025, le manuel est paru le 3 février 2026, le plan de tests en mars 2026, et l'intention est que celui qui n'est pas prêt fin 2026 ne puisse pas participer utilement aux tests de 2027. Pour qui construit des logiciels pour cette chaîne, ce n'est pas une nouvelle réglementaire mais une fenêtre de vente de dix-huit mois, après quoi la demande disparaît parce que la date est passée.

Source : Règlement modifié sur les dépositaires centraux de titres, publié au Journal officiel le 14 octobre 2025, applicable le 11 octobre 2027 · ESMA, rapport final avec les propositions de modification des normes techniques sur la discipline en matière de règlement, 13 octobre 2025 · Comité sectoriel T+1, manuel du 3 février 2026 et plan de tests de mars 2026

06 Les données : qui peut voir ce que vous possédez

La deuxième couche sous un produit de patrimoine est la donnée sur le client. Depuis la directive sur les services de paiement de 2015, un tiers peut, avec votre accord, interroger votre compte de paiement. C'est l'open banking, et cela est resté limité aux comptes de paiement. Le 27 novembre 2025, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique provisoire sur le successeur, avec une directive et un règlement directement applicable. Les textes sont attendus au Journal officiel et, après une période transitoire, l'application tomberait en 2027.

La pièce qui compte pour ce secteur est un règlement distinct sur l'accès aux données financières, qui étendrait l'open banking à l'épargne, aux investissements, aux pensions, aux crédits et aux assurances. Il a été proposé en juin 2023 et se trouve, à la date de ce document, toujours en négociation entre les institutions, avec une proposition qui a figuré à un moment sur une liste de retraits possibles et a ensuite été confirmée dans le programme de travail 2026. Qui accroche sa planification produit à cela planifie sur un texte encore en écriture.

La raison pour laquelle cela vaut malgré tout la peine d'être suivi tient à ce que cela résoudrait. Un ménage européen a en général une constitution de pension chez un employeur, une assurance-vie, un compte d'épargne, un crédit logement et peut-être un compte-titres, chez quatre ou cinq institutions qui ne voient pas les données les unes des autres. Il n'existe

aujourd'hui aucune manière légale et normalisée de rassembler cette image sans que le client cherche lui-même les documents. Sans cette image, tout conseil est un conseil sur un fragment.

La résistance est aussi instructive que la proposition. Six fédérations des secteurs bancaire, de l'assurance et des fonds ont demandé ensemble de ne pas finaliser le texte avant qu'une analyse d'impact approfondie sur toute la chaîne ait été faite. C'est une position de lobby normale, et elle n'est pas déraisonnable : la partie qui doit livrer les données porte le coût et voit le bénéfice atterrir chez quelqu'un d'autre. C'est précisément le conflit que tout modèle de données ouvertes doit résoudre, et c'est la raison pour laquelle cela dure déjà trois ans.

Source : Accord politique provisoire sur la révision des règles relatives aux services de paiement, 27 novembre 2025 · Commission européenne, proposition de règlement sur l'accès aux données financières, COM(2023) 360, état des négociations au premier semestre 2026 · Déclaration commune d'AFME, EACB, EBF, EFAMA, ESG et Insurance Europe, 9 décembre 2024

07 Le conseiller : ce qu'un superviseur attend de l'IA

C'est ici que se trouve le malentendu le plus répandu dans le secteur. Beaucoup d'entreprises partent du principe que l'IA dans le conseil en investissement relève du règlement sur l'intelligence artificielle et est donc à haut risque. Ce n'est en général pas exact. L'annexe III de ce règlement cite pour les services financiers deux cas : l'évaluation de la solvabilité des personnes physiques, et l'évaluation des risques et la tarification en assurance vie et santé. Le conseil en investissement n'y figure pas, et selon les projets de lignes directrices de la Commission sur cette annexe, les actions et les instruments complexes tombent expressément en dehors du point sur la solvabilité.

Ce qui s'applique bien est MiFID II, et c'est plus strict que cela n'en a l'air parce que le texte est neutre sur le plan technologique. L'ESMA a déclaré dans une déclaration publique du 30 mai 2024 qu'une entreprise qui déploie l'IA dans la fourniture de services d'investissement à des particuliers doit simplement respecter MiFID II : les exigences organisationnelles, les règles de conduite et l'obligation d'agir dans l'intérêt du client. La directive ne fait pas de distinction entre un humain et un algorithme. Elle regarde le service.

Deux éléments de cette déclaration méritent attention. Le premier est qu'elle vaut aussi lorsque des membres du personnel utilisent l'IA de tiers sans que la direction le sache ou l'approuve. L'entreprise doit donc avoir des mesures pour maîtriser cet usage, et c'est en pratique une question d'ombre dans toute organisation où quelqu'un fait passer un rapport par une fenêtre de discussion. Le second est la liste des risques : biais dans les données, prise de décision opaque, et dépendance excessive au modèle, tant de l'entreprise que du client.

Le 26 février 2026, l'ESMA a publié un briefing de supervision sur le trading algorithmique qui prolonge la même ligne. L'IA n'apparaît pas dans MiFID II, mais les entreprises sont censées prendre en compte l'influence de l'IA sur leurs algorithmes de négociation dans leur auto-évaluation annuelle. Le briefing n'est pas contraignant et il n'y a pas de mécanisme d'application ou d'explication. Il décrit bien ce qu'un superviseur demandera, et c'est en pratique la même chose.

Source : ESMA, déclaration publique sur l'utilisation de l'IA dans la fourniture de services d'investissement aux particuliers, 30 mai 2024 · ESMA, briefing de supervision sur le trading algorithmique sous MiFID II, 26 février 2026 · Règlement (UE) 2024/1689, annexe III, point 5, et les projets de lignes directrices de la Commission sur la classification, 2026

08 Ce que cela change pour les entreprises du secteur

Le premier changement est que l'innovation produit dans ce secteur suit la réglementation et non l'inverse. Le type de fonds qui a fait grandir le marché de 55% en un an n'est pas une nouvelle technologie. C'est la même classe d'actifs dans une enveloppe dont deux phrases ont été supprimées. Qui construit dans la technologie du patrimoine ferait bien d'aligner son calendrier sur le Journal officiel, car c'est là que se trouve la date d'ouverture d'un marché.

Le deuxième changement est que le goulot d'étranglement est la distribution, pas la fabrication. Le secteur dit lui-même que le manque de conseil et la complexité forment le plus grand risque pour le produit qu'il vient de lancer, et il s'attend en même temps à ce qu'il soit vendu par des plateformes en ligne. Il y a là un écart entre ce qui est vendu et ce qui est compris, et cet écart est la mission : évaluation de l'adéquation, explication de l'illiquidité et gestion des attentes, intégrées dans le flux et pas dans un document.

Le troisième changement est opérationnel et a une date. Chaque partie de la chaîne des titres doit être prête fin 2026 pour tester en vue du 11 octobre 2027. Cela veut dire des instructions normalisées, une affectation le jour même, un règlement partiel automatique. Pour qui fournit des systèmes à cette chaîne, c'est un marché avec une date de péremption, et après octobre 2027 vous ne vendez plus une migration mais de l'entretien.

Le quatrième changement concerne la responsabilité. Un modèle qui participe à une réponse sur l'adéquation ne rend pas l'entreprise moins responsable mais plus démontrablement responsable, parce qu'il existe désormais une trace de ce que le système a fait. Les entreprises qui déploient l'IA sans politique sur les usages autorisés ont déjà le problème en interne, car leurs collaborateurs l'utilisent de toute façon entre-temps. La politique d'abord, puis le modèle, n'est pas ici de la bureaucratie mais l'ordre le moins cher.

Source : Scope Fund Analysis, étude ELTIF du 16 avril 2026 et enquête sur les canaux de distribution, octobre 2025 · ESMA, déclaration sur l'IA dans les services d'investissement, 30 mai 2024 · Règlement modifié sur les dépositaires centraux de titres, application le 11 octobre 2027

09 Ce qui ne va pas encore

Quatre choses sont ici systématiquement présentées trop joliment. La première est le mot démocratisation. Trente-quatre milliards d'euros dans ce type de fonds, face à dix mille milliards d'euros sur des comptes d'épargne, cela fait trois millièmes. Et l'argent qui s'y trouve vient, selon la fédération du secteur elle-même, principalement de particuliers fortunés, de banques et d'assureurs, précisément le groupe qui accédait déjà aux marchés privés sans ce régime. C'est une vraie croissance d'un vrai marché. Ce n'est pour l'instant pas une démocratisation.

La deuxième est la liquidité. Un fonds ouvert en continu n'est pas un fonds liquide; c'est un fonds illiquide avec une fenêtre de sortie, et ces fenêtres sont conçues pour des circonstances normales. Ce qui se passe quand beaucoup de particuliers veulent sortir en même temps d'actifs qui demandent des mois pour être vendus n'a jamais été testé à l'échelle dans ce segment. Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'instruments pour absorber cela. C'est que le test n'a pas encore eu lieu, et qu'un produit qui n'a jamais été sous pression n'a pas un historique mais un prospectus.

L'instrument qui devait démocratiser les marchés privés est pour l'instant acheté par ceux qui y avaient déjà accès.

La troisième est le rendement. Des données de performance fiables sur ce type de fonds pour les particuliers n'arriveront que dans les prochaines années, parce que les fonds qui ont fait grandir le marché ont été lancés en 2024 et 2025 et que les actifs sous-jacents demandent des années. Toute affirmation aujourd'hui sur ce qu'un particulier y gagne est une affirmation sur une attente. La commission de 1,92% par an est, elle, déjà certaine.

La quatrième est l'hypothèse que l'épargnant a un problème. Dix mille milliards d'euros sur un dépôt sont un problème pour l'économie européenne, et pour le ménage qui les possède c'est un choix avec un faible rendement et une grande sécurité. La politique et le secteur en parlent en termes de culture financière et de barrières, ce qui sous-entend que l'épargnant se trompe. Tant que personne n'examine sérieusement si la méfiance est méritée, après deux crises et des décennies de frais de distribution, cela reste une hypothèse. Et c'est l'hypothèse sur laquelle toute la branche bâtit sa prévision de croissance.

Source : Scope Fund Analysis, étude ELTIF du 16 avril 2026, avec le constat que des données de performance fiables n'arriveront que dans les prochaines années · EFAMA, communication sur l'état de l'adoption par les particuliers, 2026 · Commission européenne, stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement, 19 mars 2025



À propos de Venture Campus

Venture Campus BV est un bureau belge de conseil en subsides. La firme prépare les dossiers d'innovation, les rédige et les introduit avec le client, dans les instruments flamands, fédéraux et européens.

Tous les secteurs, produits et services entrent en ligne de compte : les critères d'évaluation sont neutres sur le plan sectoriel. Ce n'est pas un slogan mais la structure des régimes, et cela vaut aussi bien pour la technologie financière que pour un constructeur de machines. L'entreprise apporte la technologie, le domaine et le plan. Venture Campus apporte le régime, ses critères et la perspective de l'évaluateur, appliqués avant l'introduction. Pour le développement logiciel avec une véritable incertitude technique, l'instrument O&O de VLAIO est en général le canal pertinent, avec un soutien entre 25 et 60% des coûts acceptés selon le type de projet et la taille de l'entreprise. Ces pourcentages valent à la date figurant sur la couverture.

Pour la plupart des dossiers vaut le no cure, no pay : vous payez lorsque le soutien est octroyé. Un trajet commence par une analyse gratuite ou par le scan de subsides de six questions sur le site.

SOURCES

Commission européenne, stratégie pour l'union de l'épargne et de l'investissement, 19 mars 2025, et stratégie pour la culture financière, 30 septembre 2025 · Règlement (UE) 2015/760 et sa révision, applicable à partir de janvier 2024, avec les normes techniques d'octobre 2024 · Scope Fund Analysis, étude annuelle ELTIF du 16 avril 2026 et mise à jour de marché de novembre 2025 · EFAMA et Arendt, questions et réponses actualisées sur le régime ELTIF révisé, 2026 · Règlement modifié sur les dépositaires centraux de titres, Journal officiel du 14 octobre 2025, application le 11 octobre 2027 · ESMA, rapport final sur la discipline en matière de règlement, 13 octobre 2025 · ESMA, déclaration publique sur l'IA dans les services d'investissement, 30 mai 2024, et briefing de supervision sur le trading algorithmique, 26 février 2026 · Règlement (UE) 2024/1689, annexe III, point 5 · Commission européenne, proposition COM(2023) 360 sur l'accès aux données financières · Banque centrale d'Irlande, étude sur la participation des investisseurs particuliers, fin 2025 · Eurobaromètre sur la culture financière, 2023

Copyright 2026 Venture Campus BV. Tous droits réservés. Cette publication est une information générale sur les évolutions du secteur et ne constitue pas un conseil technique, fiscal, juridique ou financier. La technologie, la réglementation et la situation de marché décrites valent à la date mentionnée sur la couverture et peuvent changer; consultez toujours les sources citées et les autorités compétentes. La mention d'une entreprise, d'un produit ou d'une technologie ne vaut pas recommandation. Aucun droit ne peut être tiré de cette publication.